



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8455^e séance

Jeudi 31 janvier 2019, à 17 h 25

New York

Provisoire

Président : M. Singer Weisinger (République dominicaine)

Membres :

Afrique du Sud	M. Matjila
Allemagne	M. Schulz
Belgique	M ^{me} Van Vlierberge
Chine	M. Yao Shaojun
Côte d'Ivoire	M. Adom
États-Unis d'Amérique	M. Hunter
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
Indonésie	M. Djani
Koweït	M. Alotaibi
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Clay

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Lettre datée du 14 décembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2399 (2018) (S/2018/1119)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 17 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Lettre datée du 14 décembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2399 (2018) (S/2018/1119)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/90, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/1119, qui contient une lettre datée du 14 décembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2399 (2018).

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2454 (2019).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Delattre (France) : La France, en tant que plume, salue l'adoption à l'unanimité de la résolution

2454 (2019) renouvelant le régime de sanctions sur la République centrafricaine. Dans un contexte marqué par la tenue du dialogue direct entre le Gouvernement centrafricain et les groupes armés à Khartoum, sous les auspices de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, cette résolution témoigne du consensus et de toute l'importance que le Conseil de sécurité porte à la situation en République centrafricaine, et nous le saluons. Je souhaiterais souligner deux points concernant la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter et qui envoie un message clair à nos partenaires centrafricains qui attendent beaucoup, à juste titre, du Conseil.

D'abord, cette résolution marque une vraie ouverture du Conseil de sécurité aux demandes exprimées par les autorités centrafricaines concernant l'embargo sur les armes. Leur message a été bien entendu. Le Conseil de sécurité s'engage en effet à établir, pour le 30 avril 2019 au plus tard, une feuille de route précise et opérationnelle qui pourrait conduire, d'ici quelques mois, à un assouplissement de l'embargo sur les armes. Cette ouverture se fonde d'abord sur le besoin, pour les autorités centrafricaines, de rééquiper et de former leurs forces de défense et de sécurité afin qu'elles puissent contribuer à la sécurité de l'ensemble des citoyens centrafricains. Cette ouverture se fonde également sur le constat des progrès réels réalisés par les autorités centrafricaines sur trois points : la réforme du secteur de la sécurité, le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) des anciens membres des groupes armés, ainsi que la gestion des armes et munitions. Cette ouverture se veut enfin réaliste, dans le sens où le Conseil de sécurité reconnaît que certains progrès restent encore à réaliser, à court terme, par les autorités centrafricaines.

Signe de l'engagement ferme que prend le Conseil de sécurité, cette résolution établit ensuite un calendrier précis en demandant à ce qu'un rapport du Secrétaire général soit présenté d'ici au 31 juillet prochain afin de faire le bilan des progrès réalisés par les autorités centrafricaines sur les trois points que j'évoquais à l'instant, c'est-à-dire en matière de réforme du secteur de la sécurité, de DDR, et de gestion des armes et des munitions. Cette résolution prévoit également qu'à la suite de ce rapport, le Conseil de sécurité se réunira le 30 septembre 2019 au plus tard pour statuer sur l'opportunité d'un assouplissement de l'embargo sur les armes.

Au final, cette résolution ouvre donc explicitement une perspective d'évolution du régime de l'embargo sur les armes d'ici à l'été 2019. Bien entendu, d'ici au 30 juin, les autorités centrafricaines devront rendre compte au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine de l'avancée de leurs progrès. Les autorités centrafricaines pourront également continuer de bénéficier des exemptions à l'embargo sur les armes. Elles pourront enfin continuer de bénéficier du soutien de leurs partenaires pour le renforcement des capacités de leurs forces de défense et de sécurité.

Nous l'avons toujours affirmé, dans le cas de la République centrafricaine, les sanctions n'ont jamais été conçues comme une fin en soi, mais toujours comme un moyen pour contribuer à notre objectif commun, celui de la stabilisation et du retour d'une paix durable en République centrafricaine.

Avec l'adoption à l'unanimité de cette résolution, c'est donc un message plus large qui est envoyé par le Conseil de sécurité. Il s'agit tout d'abord d'un message clair de soutien au Président Faustin Archange Touadera dans ses efforts en faveur de la paix et de la réconciliation de tous les Centrafricains et d'un message clair de solidarité avec les populations centrafricaines, qui sont les premières victimes des violences persistantes perpétrées par les groupes armés. Il s'agit ensuite d'un message ferme de soutien à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, car, nous le savons tous, la solution à la crise centrafricaine ne pourra être que politique. Dans ce contexte, nous saluons la tenue des pourparlers de paix entre le Gouvernement centrafricain et les groupes armés à Khartoum, sous les auspices de l'Union africaine. Ce rendez-vous est en effet crucial pour le processus de paix, et nous espérons qu'il aboutira à des résultats tangibles.

Avant de conclure, et puisqu'il s'agit de la dernière séance publique du Conseil de sécurité au mois de janvier, je souhaiterais vous remercier et vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, vous-même ainsi que toute votre équipe, pour l'excellent travail que vous avez réalisé tout au long de votre présidence.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Mes collègues vous ont remercié lors des consultations, Monsieur le Président, alors que je m'étais réservé le privilège de le faire dans le cadre d'une séance publique. Mais, bien sûr, je me suis fait voler la vedette

par mon ami, le représentant de la France, qui, avec sa galanterie habituelle, vous a félicité à deux reprises.

Toutefois, je tiens à vous féliciter non pas de la fin de votre présidence, mais de son bon déroulement. Vous avez accédé à la présidence immédiatement après votre entrée au Conseil de sécurité et vous avez géré les affaires du Conseil comme si vous l'aviez déjà fait à plusieurs reprises. J'ai toujours dit, et je le répète aujourd'hui, que le rôle du Président est semblable à celui d'un arbitre dans un match de football. Moins il se fait remarquer, mieux les footballeurs jouent. Mais il doit toujours intervenir lorsque c'est nécessaire pour remettre le jeu sur la bonne voie. Vous avez allié cette prévenante capacité d'arbitre de garder ses distances à une attitude impartiale et élégante. Nous vous en remercions, vous félicitons de l'achèvement de votre mission et attendons votre retour demain dans nos rangs de simples mortels.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2454 (2019) relative au régime de sanctions concernant la République centrafricaine. En sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, mon pays remercie l'ensemble des délégations pour l'esprit de compromis ayant permis l'élaboration d'un texte équilibré, qui reflète la détermination du Conseil à accompagner le Gouvernement et le peuple de la République centrafricaine dans le processus visant à parvenir à la résolution durable de la crise que vit ce pays frère.

En effet, ce texte prévoit l'élaboration par le Conseil, au terme de trois mois admis, d'une feuille de route dont la mise en œuvre permettra d'aboutir à l'allègement de la mesure d'embargo sur les armes en faveur du Gouvernement centrafricain. En outre, tout en saluant les progrès réalisés par le Gouvernement centrafricain dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et du déploiement en cours des forces de défense et de sécurité, ainsi que l'adoption d'un plan de défense nationale, ma délégation encourage les autorités centrafricaines à poursuivre leurs efforts en coordination avec les partenaires internationaux afin de faire face aux défis sécuritaires persistants dans le pays. À ce propos, il convient de souligner qu'aux termes de ce nouveau texte, le Gouvernement centrafricain est tenu de faire rapport au Comité des sanctions, au plus tard le 30 juin 2019, sur les progrès réalisés en matière de réforme du secteur de la sécurité, de désarmement,

de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, ainsi que dans la gestion des armes et des munitions.

Au regard des dispositions pertinentes de ce texte, il ne fait aucun doute qu'à travers la perspective d'allègement du régime de l'embargo sur les armes, le Conseil de sécurité prend en compte les préoccupations exprimées par le Gouvernement de la République centrafricaine, notamment le besoin urgent de former et d'équiper les forces nationales de défense et de sécurité afin de pouvoir réagir proportionnellement aux menaces à la sécurité des citoyens centrafricains. Mon pays invite donc à une synergie d'action entre les autorités centrafricaines, les États de la région et les Nations Unies à travers le Groupe d'experts et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine en vue d'une mise en œuvre effective des mesures prises par le Conseil, à même de conduire à une sortie de crise durable en Centrafrique. La Côte d'Ivoire, une fois de plus, réitère son soutien entier au Président Touadera et à son gouvernement, ainsi que son plein appui à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

Enfin, nous formons l'espoir que les pourparlers intercentrafricains qui se tiennent à Khartoum depuis le 24 janvier dernier, sous l'impulsion de l'Union

africaine, aboutiront à des solutions concrètes en vue d'un règlement durable de la crise et d'une réconciliation vraie en République centrafricaine.

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de lever la séance, et étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le mois de janvier, je voudrais, au nom de la délégation dominicaine, remercier sincèrement les membres du Conseil, en particulier mes collègues, les Représentants permanents et leurs collaborateurs respectifs, et remercier aussi le secrétariat du Conseil, de tout l'appui qu'ils nous ont apporté. Le mois a effectivement été très chargé, et nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Nous n'aurions pas pu le faire seuls, ni sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, en particulier les membres du personnel des services de conférence, les interprètes, les traducteurs, les rédacteurs de procès-verbaux et le personnel de sécurité.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation équato-guinéenne pour le mois de février.

La séance est levée à 17 h 35.